

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	54

<u>DATE DE LA CONVOCAION</u> 03/10/2022
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 17 OCT. 2022
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u>

<u>Objet de la Délibération</u> Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024 (en application des articles L.332-23-1° et L.332-23-2° du code général de la fonction publique)
--

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : Mme Isabelle DEMILLY, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX* M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER***, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, Mme Pamela MOHAMED, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Philippe EUSTACHE M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Daniel DAZIN, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Denis LEFEVRE, M. Francis DUPIRE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. François RONCHIN, M. Bruno LEFEVRE, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Catherine MOREL,

*Mme Francine CAUCHETEUX a participé à partir du vote de la délibération 92/2022,

** Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 91/2022.

***M. Nicolas RUTER n'a pas pris part au vote de la délibération 91/2022

Délibération n°95-2022

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024 (en application des articles L.332-23-1° et L.332-23-2° du code général de la fonction publique)

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

La délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Considérant qu'en prévision des besoins saisonniers ou temporaires de différents services de la collectivité il est nécessaire de les renforcer par le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour y faire face,

Il est proposé à l'assemblée :

La création :

- Au service environnement / services techniques :
 - o un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'entretien des cours d'eau dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique de la brigade bleue,
 - o un maximum de 6 emplois à temps non complet à 20 heures hebdomadaires, un maximum de 1 emplois à temps non complet à 16 heures hebdomadaires et un maximum de 6 emplois à temps complet pour des interventions en polyvalence technique / déchetteries / déchets verts dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
 - o un maximum de 1 emploi à temps non complet à 24 heures hebdomadaires pour des interventions en polyvalence prévention des déchets / déchetteries dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
- Au service action sociale :
 - o Un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'accompagnement de publics en difficulté dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.
- Au service enfance, jeunesse et famille :
 - o Un maximum de 3 emplois à temps complet pour l'entretien des locaux utilisés dans le cadre des ALSH de juillet à Landrecies et à Maroilles dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent de salubrité.
- Au service équipements touristiques / brigade vélo :

- un maximum de 2 emplois à temps complet pour l'accueil et l'information des usagers de la forêt, de la sensibilisation au respect de l'environnement et au respect des règles de bonne conduite en forêt, lors de la période estivale, dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'animation de la brigade vélo,
- Au service entretien des locaux :
 - un maximum d'1 personne à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et un maximum d'une personne à temps non complet de 10 heures hebdomadaires pour l'entretien et la salubrité des locaux communautaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
54		

Décide:

La création :

- Au service environnement / services techniques :
 - un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'entretien des cours d'eau dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique de la brigade bleue,
 - un maximum de 6 emplois à temps non complet à 20 heures hebdomadaires, un maximum de 1 emplois à temps non complet à 16 heures hebdomadaires et un maximum de 6 emplois à temps complet pour des interventions en polyvalence technique / déchetteries / déchets verts dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
 - un maximum de 1 emploi à temps non complet à 24 heures hebdomadaires pour des interventions en polyvalence prévention des déchets / déchetteries dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
- Au service action sociale :
 - Un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'accompagnement de publics en difficulté dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

- Au service enfance, jeunesse et famille :
 - o Un maximum de 3 emplois à temps complet pour l'entretien des locaux utilisés dans le cadre des ALSH de juillet à Landrecies et à Maroilles dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent de salubrité.
- Au service équipements touristiques / brigade vélo :
 - o un maximum de 2 emplois à temps complet pour l'accueil et l'information des usagers de la forêt, de la sensibilisation au respect de l'environnement et au respect des règles de bonne conduite en forêt, lors de la période estivale, dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'animation de la brigade vélo,
- Au service entretien des locaux :
 - o un maximum d'1 personne à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et un maximum d'une personne à temps non complet de 10 heures hebdomadaires pour l'entretien et la salubrité des locaux communautaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

le secrétaire

